

REUNION du 19 septembre 2016

| | |
|-------------------------|----|
| Membres afférents au CM | 15 |
| Membres en exercice | 15 |
| Membres présents | 14 |
| Procuration | 0 |

L'an deux mil seize, le lundi 19 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GUILLAUD, maire.

Présents : Mmes AUBERT, FLORET, MITHIEUX, PATRAS, ROCHERAY-FAUCON, TANILIAN, MM. DUCRET, FASSEL, GUILLAUD, HOCHARD, MEUGNIER, PERRIN, ROSSIGNOL et VIVET.

Excusée : Mme NAVARDIN,

Secrétaire : Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2016.

2016 – 48 Election des délégués du conseil municipal à la communauté de communes Cœur de Savoie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-6-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12/09/2016 relatif à la nouvelle détermination du nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la communauté de communes Cœur de Savoie,

La commune de Montendry doit procéder à une élection partielle suite à une vacance de sièges au sein de son conseil municipal. De ce fait, la communauté de communes doit se mettre en conformité avec la loi n°2015-264 sur la répartition des sièges de conseillers communautaires.

Le maire rappelle que le nombre de sièges de conseillers communautaires passe de 72 à 63 et que la commune perd ainsi un siège et doit désigner un délégué titulaire et un suppléant choisi parmi les candidats au conseil communautaire désignés lors des élections municipales de mars 2014. L'élection se fait au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages, à un seul tour.

Le maire précise qu'une seule liste a été déposée ce jour et demande si d'autres membres du conseil municipal souhaitent déposer une liste. Il constate qu'aucune autre liste n'est déposée. L'élection donne le résultat suivant :

- a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b – Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- c – Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 2
- d – Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 12
- e – Majorité absolue : 7

| Liste déposée | Voix |
|----------------------|------|
| FLORET Sylviane | 12 |
| GUILLAUD Jean-Pierre | 12 |

Mme Sylviane FLORET a été élue déléguée titulaire et M. Jean-Pierre GUILLAUD a été élu délégué suppléant.

Divers :

* Travaux :

Le conseil municipal prend connaissance des travaux programmés prochainement :

- le renouvellement du réseau d'eau potable sous le chemin de Chacuzard et sous le chemin du Greppet,
- la mise aux normes d'accessibilité de l'église : les travaux de ferronnerie et de maçonnerie seront confiés à des entreprises alors que les travaux de signalétique seront réalisés par les agents communaux,
- le déplacement du monument aux morts se fera à droite de la place de la mairie, devant le bâtiment,
- le tri sélectif : deux nouveaux points d'apport volontaire sont envisagés, un sur le nouveau parking situé à l'entrée sud de la commune et le second à la place du transformateur électrique de Chacuzard,
- le changement du transformateur électrique de Chacuzard : ENEDIS va procéder au cours du mois d'octobre à la démolition du poste pour en construire un nouveau,

- Mme HEMACHE, la correspondante d'ENEDIS (ex-ERDF) auprès des collectivités, a confirmé la mise en place progressive des nouveaux compteurs électriques Linky à partir de 2020,
- le remplacement des luminaires de type boule à la fin du mois d'octobre par l'entreprise PORCHERON.

*** Séance de la compagnie Autochtone du 1^{er} octobre 2016 :**

Une représentation de la pièce théâtrale « les Cavaliers » d'après Aristophane aura lieu à la salle polyvalente à 20 heures. Ce spectacle gratuit est ouvert à tout public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.